



CHARTÉ DES PÉPINIÈRES

*Bonnes pratiques de production pour
la **conservation** des espèces et des
milieux naturels de Nouvelle-Calédonie*



UNE CHARTE

DES PÉPINIÈRES POUR LA PRODUCTION DE PLANTS À DESTINATION DES PROJETS DE CONSERVATION, POURQUOI?

UNE BIODIVERSITÉ MENACÉE

3400

espèces végétales
indigènes dont
76% endémiques



42%

des 1200 espèces
évaluées par la Liste
Rouge menacées



70%

de la forêt humide
détruite du fait des
pressions anthropiques



Face à cette situation, il est urgent de mettre en œuvre des actions de sauvegarde efficaces, permettant le maintien voire l'amélioration de l'état de conservation des espèces. Ainsi, **la production de plants d'espèces indigènes** est souvent une étape indispensable aux projets de préservation du patrimoine naturel, en permettant la **restauration des milieux dégradés** ou le **renforcement des populations d'espèces menacées**.

UNE PRODUCTION LIMITÉE

Malgré les besoins importants en nombre de plants et d'espèces pour répondre aux enjeux de conservation actuels, peu de pépiniéristes produisent à ce jour des espèces indigènes sur le territoire, faute d'accompagnement technique et de débouchés économiques. Les itinéraires techniques de production des espèces indigènes, en particulier les espèces endémiques rares et menacées, ne sont en effet pas encore tous maîtrisés ; et la revégétalisation de sites miniers ou la restauration de milieux forestiers dégradés ne sont encore qu'un marché de niche.

La plupart des espèces menacées ciblées par les projets de conservation sont par ailleurs protégées par les Codes de l'environnement des provinces. Aussi, la collecte, l'utilisation, le transport, la détention, et la vente de ces espèces ne sont possibles que sur obtention d'une dérogation, une procédure administrative complexe qui constitue généralement un frein supplémentaire important pour les pépiniéristes.

UN RÉSEAU DE PÉPINIÈRES DE CONSERVATION

La volonté de Noé est d'associer les pépiniéristes (professionnels, associatifs ou amateurs) aux projets de conservation des espèces et des milieux, et de les accompagner dans leur production afin d'obtenir les plants nécessaires à la réalisation des actions de restauration entreprises à travers tout le territoire.

Noé souhaite ainsi rassembler les pépiniéristes désirant s'engager en faveur de la conservation du patrimoine naturel calédonien au sein d'un réseau partageant des valeurs et pratiques communes pour la collecte et la production d'espèces indigènes.

10 bonnes pratiques, définies suite à une large consultation réalisée auprès des autorités, pépiniéristes et associations environnementales, constituent les engagements concrets de la « Charte des pépinières » proposée par Noé.

Cette Charte ne se superpose pas au projet de Charte Horticole en cours de création à l'échelle du territoire. Elle a vocation à faire partie intégrante de celle-ci, comme un volet spécifique en lien avec la conservation des espèces et des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie.

La présente charte n'est pas un contrat ou un cahier des charges technique. Elle n'impose ni obligations ni sanctions. Il s'agit avant tout d'un **outil de cohésion qui permet de témoigner d'une volonté commune des pépiniéristes, autorités et associations de sauvegarde de la biodiversité** de travailler ensemble, dans le respect de pratiques bénéfiques à la préservation des espèces menacées et de leurs milieux. L'application pratique de la charte repose ainsi sur **la volonté, la responsabilité et l'engagement mutuel** de chacun des signataires.

DEVENEZ ACTEUR DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL CALÉDONNIEN !

Les 10 bonnes pratiques de production de plants pour la conservation et la restauration des milieux naturels.



1 — SEMENCES SAUVAGES

Les semences* sont prélevées dans la zone d'occurrence naturelle de l'espèce et au plus proche du site à restaurer. Les plants produits seront ainsi adaptés aux conditions environnementales du site où ils seront réintroduits.



2 — MATÉRIEL VÉGÉTAL DE QUALITÉ

Les semences récoltées sont saines, et représentatives de la diversité génétique existante au sein de l'espèce collectée.



3 — PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Les collectes sont réalisées dans le respect du milieu et n'impactent pas la capacité de régénération naturelle de l'espèce collectée.



4 — RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La récolte de semences en milieu naturel et la multiplication d'espèces protégées s'effectuent après avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des propriétaires fonciers et des Provinces.



5 — TRAÇABILITÉ COMPLÈTE

La traçabilité des semences et des plants est assurée tout au long de la production pour permettre le suivi et l'évaluation du projet de conservation à long terme.



6 — AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Différents protocoles de production sont testés, suivis et évalués afin d'établir les meilleurs itinéraires techniques de production.



7 — PRATIQUES CULTURALES RESPECTUEUSES DE LA NATURE

Compost, économies d'eau, traitements naturels, prophylaxie... ces pratiques sont mises en œuvre afin de réduire les coûts tout en améliorant la production et en préservant la biodiversité.



8 — PLANTS ADAPTÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Les plants sont robustes et endurcis au cours de l'élevage, afin de faciliter leur adaptation aux conditions environnementales (sécheresse, sols pauvres...) en milieu naturel.



9 — APPLICATION DE LA CHARTE TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE

Le pépiniériste réalise l'intégralité du cycle de production des plants (récolte et élevage) au sein de sa propre pépinière. A défaut, il se fournit auprès de structures également signataires de la charte.



10 — ENGAGEMENT AU SEIN D'UN RÉSEAU

S'engager pour la conservation des espèces menacées, c'est bénéficier de la force, de la visibilité et d'une dynamique d'un réseau, axé sur l'échange et le partage d'expériences entre les membres !

* Le terme semence désigne les graines, plantules ou boutures.

POUR ALLER PLUS LOIN

LA COLLECTE (points 1 à 3)

La collecte de semences, en particulier d'espèce rares, menacées et/ou protégées, doit impérativement respecter certaines règles pour que les lots* de semences soient les plus représentatifs possible de la **diversité génétique** des individus prélevés, et afin de **ne pas dégrader le milieu ni mettre en péril les capacités de régénération naturelle** de l'espèce collectée :

- La collecte s'effectue sur différents pieds-mères, au sein de populations constituées d'au moins 50 individus idéalement ;
- Les semences sont récoltées sur des sites et des individus différents au cours des années : changement de site ou individu tous les 3 ans pour les graines, et tous les ans pour les plantules ;
- Les semences sont récoltées en quantité limitée : 20% des graines matures sur un individu ou sur l'ensemble de la population considérée ; et 5% de plantules disponibles sur un site au maximum ;
- Le matériel végétal prélevé est sain (sans traces d'insectes, de champignons ou desséché). Les graines sont récoltées par temps sec et placées dans des sachets en papier. Les plantules mesurent 10 cm maximum et sont prélevées avec leur motte.

LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX MILIEUX ET RESSOURCES NATURELLES (point 4)

Quelle que soit l'espèce et le site ciblés, il est nécessaire d'obtenir au préalable l'**accord du propriétaire foncier** où se situe la ressource afin de pouvoir effectuer la collecte. Pour les espèces et les espaces protégés par les Codes de l'environnement des Provinces il est indispensable d'obtenir une **dérogation** pour prélever des semences sur le site et les multiplier en pépinière, auprès de la province concernée.

CONTACTS	PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	(+687) 20 34 00	denv.contact@province-sud.nc	www.province-sud.nc
	PROVINCE NORD Direction du Développement Économique et de l'Environnement	(+687) 47 72 39	ddee.contact@province-nord.nc	www.province-nord.nc
	PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ Service de l'Environnement	(+687) 45 51 64	environnement@loyalty.nc	www.province-iles.nc

LE SUIVI DE LA PRODUCTION (points 5 et 6)

Chaque lot de semences récolté est identifié par un numéro de récolte unique. Ce numéro permet de **suire les semences et les plants sur toute la durée du projet**, de la récolte, à la culture en pépinière jusqu'à la plantation. Une fiche de récolte accompagne également le lot de semences : sont renseignés la date, le site et le nombre d'individus récoltés, ou encore une description des graines prélevées... C'est la « carte d'identité » du lot.

Afin d'assurer la traçabilité des semences et des plants ensuite obtenus en pépinière, tous les plants sont étiquetés. Pour assurer le suivi de la production et **améliorer nos connaissances des protocoles de production**, le pépiniériste remplit également une fiche de culture. C'est une sorte de « carnet de santé » de la plante : toutes les opérations effectuées et testées sont consignées dans cette fiche.

→ **Des modèles de fiche de récolte, de système de traçabilité et d'étiquetage, ainsi que de fiche de suivi de culture sont disponibles sur le site internet www.noé.org**

LES PRATIQUES CULTURALES (point 7 et 8)

Les recettes miracles en horticulture sont rares, et l'expérience est souvent la clé du succès. Inventivité, créativité et bon sens sont autant de qualités qui, sous l'égide de la rigueur, peuvent être mises à profit pour **développer de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement**. Restreindre et programmer l'arrosage aux heures les plus fraîches, fabriquer son compost et améliorer ses substrats, maintenir la propreté dans et autour de sa pépinière, ou encore, conserver des bosquets fleuris afin de favoriser les auxiliaires de culture : toutes ces pratiques sont essentielles et efficaces pour limiter le développement de maladies et ravageurs, obtenir des plants sains et robustes, tout en faisant des économies ! Différents organismes (publics, associatifs) sont présents sur le territoire pour accompagner et conseiller les horticulteurs dans la mise en place de ces techniques.

LA MISE EN RÉSEAU (points 9 et 10)

La volonté de Noé à travers la création d'un réseau de pépinières engagées en faveur du patrimoine naturel calédonien, est de **faire reconnaître les pépiniéristes comme des acteurs incontournables de la conservation**, valoriser leur engagement et resserrer les liens entre le monde horticole et celui de la conservation. Faire partie d'un réseau, c'est communiquer, partager, mutualiser, apprendre, s'améliorer...

* Un lot est constitué des semences d'une seule espèce, issues d'un seul site.



Palmiers
et Conifères de
Nouvelle-Calédonie

SAUVEGARDER LES ESPÈCES MENACÉES

Noé est une association qui œuvre pour la sauvegarde de la biodiversité.
En Nouvelle-Calédonie, Noé travaille pour la préservation de la forêt humide
et du maquis minier à travers la sauvegarde d'espèces emblématiques :
les palmiers et conifères endémiques menacés.

Pour plus d'informations sur Noé et le programme mené en Nouvelle-Calédonie :
www.noé.org & www.facebook.com/NoePCNC

CONTACTEZ-NOUS !

ALICE GOUZERH

Chef de projet « Palmiers et Conifères de Nouvelle-Calédonie ».
agouzerh@noe.org



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union
européenne. Le contenu de ce document est la seule
responsabilité de Noé et ne peut en aucun cas être considéré
comme reflétant la position de l'Union européenne.

9 rue d'Austerlitz, B.P. 4065
98846 Nouméa – Nouvelle-Calédonie
www.noé.org

